



Référentiel CNP-SOFCOT pour le suivi des dispositifs médicaux implantables (DMI) en orthopédie / traumatologie

L'objectif de ce référentiel est de guider les chirurgiens orthopédistes-traumatologues, les médecins spécialistes et les médecins généralistes dans le suivi des patients chez qui ont été implantés un ou plusieurs dispositifs médicaux en site osseux, articulaires ou combinés.

Cette surveillance concerne **4 types d'implants** :

- les **implants articulaires**, remplaçant totalement ou partiellement une articulation et donc susceptible d'usure de l'un des composants du couple mécanique.
- les **implants de fixation osseuse interne**, immobilisant définitivement 2 ou plusieurs segments osseux soit en traumatologie (fragments osseux fracturés), soit en orthopédie (arthrodèses et ostéotomies, rachis compris)
- Les **implants intra-osseux à visée d'ancrages** tendineux ou ligamentaires
- Les **biomatériaux synthétiques de comblement osseux** comblant une perte de substance pathologique (fracture ou tumeur) ou provoquée (ostéotomie).

Pour ces 4 catégories, dénommés DMI, les recommandations de surveillance clinique et par imagerie, au-delà de la période post-opératoire fixée à 1 an, peuvent être tous les 2 à 3 ans.

Ces rythmes représentent une recommandation et peuvent être modulés par le contexte clinique initial et son l'évolution, nécessitant un raccourcissement ou un allongement de ces délais.

L'imagerie nécessaire pour le suivi du patient, imagerie standard en rayon X, et / ou imagerie complémentaire (échographie, scanner, IRM...), devra être adaptée au type de pathologie initiale, à l'évolution clinique, radiologique et au type de DMI.

Ces recommandations sont formulées par le CNP-SOFCOT comme faisant partie de la surveillance habituelle de ces DMI rentrant dans le cadre l'exercice professionnel de la spécialité dans ses composantes soins et recherche.